



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La Shoah « oubliée » : le pogrom de Iași

Nathalie Peeters
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Septembre 2020

« Aucun autre pays l'Allemagne exceptée ne participa aussi massivement au massacre des Juifs. »¹

En 2018, 80 ans s'étaient écoulés depuis l'introduction de lois raciales et antisémites en Roumanie, annonciatrices de la Shoah dans cette partie de l'Europe. La Chambre des députés roumaine a adopté à l'unanimité, cette même année, un projet de loi introduisant des sanctions pénales pour les actes antisémites. Selon le mémorandum qui l'accompagne², la loi serait à la fois un instrument législatif essentiel et l'expression d'un engagement politique fort pour agir fermement contre toutes les formes de manifestation de cette « perception », basée sur la haine des Juifs. La nouvelle loi introduit des sanctions d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans pour la promotion d'idées antisémites, pour l'utilisation de symboles antisémites en public, ainsi que pour leur fabrication, vente, partage ou détention dans le but de les diffuser. Jusqu'à cinq ans pour la distribution ou la publication de matériel antisémite par tout moyen, et jusqu'à dix ans pour la création, l'établissement, l'adhésion ou le soutien à une organisation antisémite. La loi intègre également la définition³ de l'antisémitisme de l'IHRA, à la suite de son adoption par le gouvernement roumain en 2017. L'initiateur législatif du projet de loi était le député Silviu Vexler. Dans l'exposé des motifs, la Chambre des députés explique en détail pourquoi il était nécessaire d'adopter cette nouvelle loi : « l'introduction de mesures visant à prévenir et à combattre l'antisémitisme découle également du fait que la propagation publique d'idées, de conceptions et de doctrines antisémites, ainsi que de symboles ou de matériels antisémites, sur internet et par le biais des réseaux sociaux, ne pouvait être surmontée par les moyens législatifs actuels. » En même temps, la promotion de la lutte contre l'antisémitisme doit être envisagée dans un contexte plus large, parallèlement à la lutte contre l'intolérance, la discrimination, le racisme, la xénophobie, etc. Une pareille loi dans la Roumanie moderne et membre de l'Union européenne était-elle nécessaire ? Apparemment oui, car, le 4 avril 2019, le cimetière juif de Huși – dans le comté de Vaslui dans l'est de la Roumanie – a été vandalisé et 73 pierres tombales ont été détruites. Le fait a été annoncé par la Fédération des communautés juives de Roumanie. Autrefois communauté florissante avec une large congrégation, la communauté juive actuelle de Huși ne compte plus que quelques dizaines de personnes, pour la plupart des anciens, y compris des survivants de la Shoah. À l'instar d'autres pays européens, l'Histoire est passée par là.

¹ Raoul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, volume 2, Paris, Gallimard, 2006, p. 1406.

² Voir : <https://eurojewcong.org/news/communities-news/romania/new-romanian-law-on-antisemitism-adopted-unanimously/>, consulté le 18 septembre 2020.

³ Voir la définition en français : <https://www.holocaustremembrance.com/fr/resources/working-definitions-charters/la-definition-operationnelle-de-lantisemitisme-utilisee-par>, consulté le 18 septembre 2020.

La première législation antisémite roumaine est promulguée en 1938, lorsque le roi Carol II nomme Octavian Goga au poste de Premier ministre et Alexandre Cuza comme ministre d'État. Tous deux, fondateurs du parti national chrétien, sont profondément antisémites. Ce gouvernement réussit, malgré sa brève existence (du 28 décembre 1937 au 10 février 1938), à imposer une série de lois et de mesures antisémites qui deviendront la base du statut des Juifs en Roumanie jusqu'au coup d'État d'Antonescu en septembre 1940 : exclusion des Juifs de la vie culturelle, de la presse, des universités, etc. et abolition de leurs droits civiques. Après celui de l'Allemagne nazie, ce gouvernement est le deuxième gouvernement à instaurer une politique aussi nettement antisémite en Europe.

En août 1940, le roi Carol désigne Ion Gigurtu comme Premier ministre, celui-ci renforce encore les mesures antijuives.

La même année, dans le contexte de l'effondrement des armées alliées à l'Est, le pays doit céder la Bucovine du Nord et la Bessarabie à l'Union soviétique, ainsi que la Transylvanie à la Hongrie et la Dobroudja du Sud à la Bulgarie. Ce qui provoque un vif mécontentement au sein d'une partie de la population roumaine qui juge le roi responsable de ce dépeçage. En septembre 1940, celui-ci est contraint d'abdiquer et d'abandonner la présidence du Conseil au général Ion Antonescu, proche des extrémistes de droite. Celui-ci s'attribue les titres de Conducător, et de maréchal et déclare le pays « État national légionnaire ». Il le gouverne avec la *Legiunea Arhanghelului Mihail* (la Légion de l'Archange Michel) plus communément nommée la Garde de fer, une milice paramilitaire dont les membres sont appelés légionnaires. Se constitue alors le gouvernement *Totul pentru Țară* (Tout pour le pays), de type fasciste-chrétien, ultranationaliste, anticommuniste, et antisémite.

Dès l'arrivée au pouvoir d'Antonescu, la législation antisémite s'intensifie encore, de nombreux décrets antijuifs sont proclamés : on leur interdit d'exercer certaines professions, d'avoir accès à l'enseignement, ils sont expropriés des propriétés rurales, on leur impose des taxes, ils sont spoliés de leurs biens, leurs commerces sont saisis, etc.

Le 20 novembre 1940, la Roumanie rallie les puissances de l'Axe, et demande l'envoi d'une mission militaire allemande.

Après qu'Antonescu ait relevé de leurs fonctions des préfets nommés par la Garde de Fer, celle-ci se soulève et entame une rébellion. Du 21 au 23 janvier 1941, à Bucarest, les légionnaires aidés de la population locale se livrent à des actes de barbarie dans les quartiers juifs ; ils pillent les commerces, prennent d'assaut les maisons, les synagogues, les incendient. Les Juifs sont torturés, assassinés dans les conditions les plus sauvages. On estime le nombre de morts aux alentours de 116. Antonescu et son armée laissent les légionnaires se livrer au pogrom, et domptent ensuite la tentative d'insurrection. Les légionnaires responsables du pogrom ne sont guère poursuivis.



Synagogue détruite à Bucarest lors du pogrom

Le 22 juin 1941, la Roumanie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne et participe à l'invasion de l'Union soviétique.

À ce moment, la ville de Iași (qui jouxte la frontière avec l'URSS) compte plus de cent mille habitants, dont environ un tiers de Juifs. Elle a un lourd passé antisémite, c'est là que sont nées la Ligue de la défense nationale chrétienne et la Garde de fer.

La ville est bombardée à deux reprises, les 24 et 26 juin, par les Soviétiques. La rumeur, selon laquelle des Juifs leur auraient signalé à l'aide de lampes les endroits où bombarder, enflamme rapidement. Dans les commissariats, les délations à l'encontre des « Juifs bolchevicks » se multiplient. Les policiers perquisitionnent les immeubles habités par des Juifs, et demandent à la population chrétienne de se signaler par un crucifix placé à la fenêtre ou par une croix peinte sur la porte.

Des affiches sont placardées dans toute la ville appelant au meurtre, on peut par exemple y lire : « Roumains ! À chaque youtre que vous tuez, c'est un communiste que vous liquidez. L'heure de la vengeance a sonné ! »

Le 27 juin, Antonescu donne l'ordre de « nettoyer » la ville de Iași et d'évacuer la totalité de la population juive.

De véritables chasses à l'homme menées par des soldats allemands et roumains, par des gendarmes, des policiers, mais aussi par la population locale déferlent sur la ville.

Des hommes, femmes, enfants, vieillards sont arrêtés et conduits mains en l'air à la préfecture de police. Sur le chemin, ils sont violemment frappés à coups de pierre, de matraques, de barres de fer... Ceux qui sont incapables de marcher sont assassinés sur place.

Arrivés à la préfecture, certains reçoivent un morceau de papier avec la mention *liber*, un cachet y est apposé, et ils peuvent regagner leur domicile. Beaucoup n'iront pas bien loin.

De nombreux Juifs n'ayant pas conscience du stratagème destiné à les attirer se rendent spontanément à la préfecture pour obtenir ce billet. Ils sont immédiatement capturés, battus, et entassés dans la cour de la préfecture où des soldats les massacrent à la mitrailleuse.

Les cadavres sont dépouillés, enterrés à la hâte dans une fosse commune du cimetière israélite creusée quelques jours auparavant. Dans les rues de la ville, d'autres pillages et massacres d'une rare violence se poursuivent.



Rafle de Juifs à Iași

Les survivants sont entassés dans les wagons de marchandises de deux trains et déportés à Călărași et à Podul Iloaei, des villes situées au sud-est de Iași. Bon nombre mourront en route, victimes de mauvais traitements, de la faim, ou de déshydratation.

Le bilan des victimes de Iași n'a jamais été correctement établi. Il varie selon les sources : 3 200 (pour les historiens roumains révisionnistes) et 15 000 morts.

Le régime d'Antonescu a créé plus de 150 camps et ghettos en Transnistrie. À la suite de la défaite à Stalingrad, les Roumains ont été contraints d'abandonner leurs projets de déportation.

Antonescu fut reconnu coupable de crimes de guerre par le Tribunal du peuple de Bucarest, qui le condamna à mort, le 17 mai 1946. Il fut fusillé le 1^{er} juin 1946.

Il n'est pas fait mention des nazis lors de la lecture de l'acte d'accusation du tribunal de Bucarest, qui jugea en juin 1948 les criminels de guerre de Iași. Il est révélé dans des documents qui n'ont pu être consultés qu'en 1995 que ce pogrom fut avant tout un crime roumain.

La plupart des assassins roumains ne furent jamais traduits en justice.

Après-guerre, les divers gouvernements communistes ont essayé de laisser le pogrom de Iasi sombrer dans l'oubli.

Le 12 juin 2003, le gouvernement d'Adrian Năstase annonce la signature d'un accord d'échange entre le Mémorial de la Shoah de Washington et les Archives nationales de Roumanie. Dans son communiqué de presse, le gouvernement roumain déclare :

Les discussions sur ce sujet ont finalement montré la position du gouvernement de Roumanie : il encourage les recherches liées au phénomène de la Shoah en Europe – y compris sur les documents similaires qui se trouvent dans les archives roumaines –, mais il souligne fortement le fait qu'à l'intérieur des frontières de la Roumanie des années 1940, il n'y a pas eu de Shoah.

Ces propos ont profondément interpellé la communauté internationale et ont entraîné en octobre 2003 la création de la Commission Wiesel présidée par Elie Wiesel qui avait pour mission d'étudier le rôle qu'avait effectivement joué la Roumanie lors de la Shoah.

Cette Commission d'enquête a rendu au Président le 11 novembre 2004, un rapport de 416 pages établissant que l'État roumain avait tué, entre 280 000 et 380 000 Juifs roumains et ukrainiens dans la région de la Bessarabie, de la Bucovine et de la Transnistrie.

Le rapport insistait également sur le fait que les autorités roumaines étaient les principales organisatrices de la planification et de la mise en œuvre des massacres.

Ces conclusions – ainsi que le désir de la Roumanie d'entrer dans l'Union européenne – ont contraint les autorités roumaines à reconnaître leur implication dans les massacres.

La Ziua Națională de Comemorare a Holocaustului (Journée nationale de commémoration de la Shoah) a été instaurée en 2004. La date du 9 octobre fait référence au début de la déportation des Juifs vers la Transnistrie, en 1942.

Depuis, les manuels d'histoire scolaires ont été mis à jour, et des mémoriaux ont été érigés comme celui des victimes de la Shoah, à l'initiative du MCA⁴ Roumanie inauguré à Bucarest en octobre 2009.

La première exposition – organisée par l'Institut national Elie Wiesel – dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah en Roumanie s'est tenue à Iași en 2011.



Mémorial à Iași

Depuis la chute de Ceausescu, les tentatives de réhabilitation de criminels de guerre roumains se sont multipliées et ne se limitent nullement au seul cas d'Antonescu, encore souvent dépeint comme un héros.

La mémoire de la Shoah est très peu présente dans la conscience nationale roumaine et le travail de mémoire en Roumanie reste ardu. Il n'est certes pas favorisé par l'idéologie très nationaliste qui traverse toujours le pays. La société roumaine avait fourni de grands efforts pour affronter son passé avant son entrée dans l'Europe en 2007, mais la dynamique semble depuis s'être essoufflée.

Le rapport de 2004, les mémoriaux érigés et la loi contre l'antisémitisme de 2018 sont indéniablement les jalons importants d'un travail de mémoire, mais les souffrances des victimes restent cependant souvent minimisées, voire oubliées. À l'instar de beaucoup de pays européens, la Shoah a marqué une cassure dans la judaïté roumaine qui, peu à peu, tend à disparaître.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

⁴ ONG indépendante et apolitique qui s'occupe des questions liées à la Shoah et à l'antisémitisme en Roumanie, elle a été fondée en 2003 par Marco Maximilian Katz, un Juif roumain.